



ORPH-CROP

ORPH-CROP

Valorisation des chaînes de valeur des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) pour améliorer les moyens d'existence des communautés rurales et conserver l'agro-biodiversité au Burkina Faso et au Niger

Appel à propositions de partenariat pour les organisations de la société civile (OSC) italiennes impliquées dans le développement des chaînes de valeur des NUS au Burkina Faso ou au Niger

Dans le cadre du projet ORPH-CROP

« Valorisation des chaînes de valeur des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) pour améliorer les moyens d'existence des communautés rurales et conserver l'agro-biodiversité au Burkina Faso et au Niger »

Date limite de présentation des propositions : 24/11/2025 avant 23h59



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT





Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Objectifs de l'appel	4
3. Informations relatives à la proposition.....	4
4. Etapes à suivre	6
5. Modalités de présentation de la manifestation d'intérêt	7
6. Délai.....	8
7. Critères d'éligibilité et procédures à suivre	8
7.1 Critères d'éligibilité des organisations de la société civile	8
7.2 Critères d'éligibilité des propositions	10
7.3 Autres informations utiles	11
7.4 Critères d'éligibilité des coûts.....	13
7.5 Critères d'évaluation et de sélection des propositions	14
7.6 Critères de préférence additionnels.....	20
8. Annexes.....	21





1. Introduction

Le projet ORPH-CROP, financé par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) à travers l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), et mis en œuvre par le CIHEAM Bari en partenariat avec l'Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ), l'Université Abdou Moumouni (UAM), Bioversity International, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO), vise à favoriser la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables et résilients dans les deux pays ciblés, à travers la promotion de l'agro-biodiversité et, en particulier, des espèces négligées et sous-utilisées (NUS). Ces cultures, souvent marginalisées dans les systèmes agricoles dominants, constituent une ressource stratégique pour :

- Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Créer des opportunités économiques pour les jeunes et les femmes ;
- Accroître la résilience des communautés face aux changements climatiques.

L'initiative vise à intégrer les NUS dans les systèmes agroalimentaires locaux, en valorisant le potentiel des filières durables et de l'innovation rurale. Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit les résultats suivants :

1. Augmentation de la production, de la consommation et de la commercialisation des NUS ;
2. Renforcement des capacités et compétences des acteurs agricoles en matière de NUS ;
3. Amélioration du cadre de gouvernance et des politiques relatives à l'agro-biodiversité et aux NUS ;
4. Collecte, élaboration et diffusion des connaissances sur les pratiques agroécologiques et les NUS.

Dans le cadre du projet ORPH-CROP, il est prévu de sélectionner un maximum de quatre Organisations de la Société Civile (OSC) italiennes avec leurs consortiums d'OSC italiennes et d'organisations Burkinabè ou nigériennes à raison deux par pays (Burkina Faso et Niger) pour un budget total maximum de subvention de **1.715.000 EUR**.





Les OSC italiennes intéressées devront justifier d'une expérience avérée dans la valorisation des filières des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) et seront appelées à collaborer activement avec les partenaires locaux et internationaux du projet afin de contribuer à l'atteinte des objectifs susmentionnés.

2. Objectifs de l'appel

Cet appel vise à valoriser et à renforcer le partenariat entre les OSC italiennes et les organisations burkinabè ou nigériennes, un processus déjà amorcé dans le cadre du projet **SUSTLIVES**. L'initiative a pour objectif de sélectionner un maximum de quatre Organisations de la Société Civile italiennes, avec leurs consortiums d'OSC italiennes et d'organisations burkinabè ou nigériennes, disposant d'une expérience avérée dans la valorisation des filières des espèces négligées et sous-utilisées (NUS). Les OSC retenues auront pour mission de collaborer activement avec les partenaires locaux et internationaux du projet, notamment les universités partenaires et les organisations locales telles que les coopératives et les organisations paysannes, afin de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du projet ORPH-CROP.

Les OSC sélectionnées devront établir un partenariat solide avec une ou plusieurs organisations locales dans leur pays d'intervention (Burkina Faso ou Niger) et s'engager à mettre en œuvre des actions visant à accroître la production, la transformation, la consommation et la commercialisation des NUS, avec un accent sur les espèces déjà valorisées dans le cadre du projet SUSTLIVES.

3. Informations relatives à la proposition

Le présent appel prévoit la sélection d'un maximum de quatre Organisations de la Société Civile (OSC) italiennes, avec leurs consortiums d'OSC italiennes et d'organisations Burkinabè ou nigériennes : deux intervenant au Burkina Faso et deux au Niger. Les OSC devront établir un partenariat avec une ou plusieurs organisations locales : OSC, coopératives ou organisations paysannes dans les pays respectifs d'intervention.

Le budget total disponible fixé est de 1.715.000 EUR, soit maximum 428.750 EUR par OSC sélectionnée et son consortium.



Une fois la sélection terminée, un **plan de travail annuel** sera élaboré avec chaque OSC, en collaboration avec les universités partenaires (UJKZ, UAM), afin de définir de manière détaillée les objectifs et les activités à mettre en œuvre. Les subventions seront accordées par de tranches annuelles, sur la base de l'atteinte des résultats prévus et formalisés dans les plans. Une fois ces objectifs atteints, les OSC pourront accéder à la seconde partie du financement, pour une durée totale de subvention pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Les plans de travail seront accompagnés d'une assistance technique assurée par les universités (UJKZ et UAM), le CIHEAM Bari et Bioversity International, organisée selon le schéma suivant :

- Visites de terrain et missions de suivi ;
- Formations pratiques sur sites, telles que champs-écoles, ateliers et démonstrations ;
- Sessions de conseil personnalisé en matière de production, de transformation, de commercialisation et de gestion.

L'assistance technique portera, entre autres, sur les domaines suivants :

- Techniques culturales et itinéraires adaptés aux NUS ;
- Gestion agroécologique des ravageurs et des maladies ;
- Techniques de conservation post-récolte ;
- Transformation locale et respect des normes de qualité ;
- Gestion des coopératives et structuration de la production.

Les OSC devront concentrer leur intervention sur la valorisation des filières des NUS, en particulier des espèces déjà mises en valeur dans le cadre du projet SUSTLIVES (Tableau 1). Ce choix vise à capitaliser en priorité les résultats de la recherche menée dans le cadre de SUSTLIVES, tout en intégrant et en perfectionnant les itinéraires techniques développés par le projet.

Tableau 1. Liste des NUS sélectionnées et valorisées au Burkina Faso et au Niger dans le cadre du projet SUSTLIVES et qui peuvent être incluses dans les plans opérationnels annuels et en réponse à l'invitation.

Groupe botanique	Burkina Faso	Niger
Racines/tubercules	Patate douce (<i>Ipomoea batatas</i>) Fabirama (<i>Solenostemon rotundifolius</i>)	Patate douce (<i>Ipomoea batatas</i>) Manioc (<i>Manihot esculenta</i>)

Légumes	Oseille de Guinée (<i>Hibiscus sabdariffa</i>) Moringa (<i>Moringa oleifera</i>) Amarante (<i>Amaranthus sp.</i>)	Oseille de Guinée (<i>Hibiscus sabdariffa</i>) Moringa (<i>Moringa oleifera</i>) Gombo (<i>Abelmoschus esculentus</i>)
Légumineuses	Voandzou (<i>Vigna subterranea</i>)	Voandzou (<i>Vigna subterranea</i>)

Il sera possible, en accord avec les universités (UJKZ et UAM) qui constitueront le noyau central du dispositif d'assistance technique, de proposer d'autres espèces de NUS à valoriser, pour autant qu'elles soient pertinentes par rapport aux objectifs généraux de l'initiative.

4. Etapes à suivre

Pour soumettre une candidature dans le cadre de du présent appel, les organisations de la société civile (OSC) italiennes doivent suivre les étapes suivantes :

- **Prise de connaissance des lignes directrices** : lire attentivement cet appel et ses lignes directrices, ainsi que les critères d'éligibilité et d'évaluation y figurant.
- **Renseignement du formulaire** (Annexe 1) en répondant à toutes les questions. Préparer les documents administratifs requis tels que précisés dans les lignes directrices.
- **Soumission du dossier complet** par email à l'adresse suivante : orph-crop@iamb.it dans le délai imparti. Veiller à ce que tous les documents soient correctement remplis et soumis en intégralité.
- **Première évaluation de l'éligibilité** : une fois les candidatures déposées, l'équipe de CIHEAM Bari, en collaboration avec les universités locales (UJKZ, UAM), procédera à une vérification préliminaire comprenant :
 - o **Vérification des conditions d'éligibilité** : validation de l'adéquation des demandeurs et des propositions avec les critères d'éligibilité définis.
 - o **Vérification administrative** : contrôle des documents annexes soumis et de leur authenticité.



- **Vérification du dossier de proposition** : examen du formulaire et des annexes pour s'assurer qu'ils sont complets.
- **Évaluation des propositions par le comité** : les propositions éligibles seront évaluées par un comité d'évaluation formée du personnel de l'équipe de l'Université Joseph KI-ZERBO pour le Burkina Faso et de l'équipe de l'Université Abdou Moumouni pour Niamey avec le CIHEAM Bari comme observateur, selon la grille d'évaluation détaillée incluse dans le présent appel.
- **Décision finale et notification** : le comité d'évaluation prendra les décisions sur les propositions retenues. Toutes les OSC soumissionnaires seront informées de la décision finale.
- **Développement du plan de travail** : chacune des OSC retenues sera invitée à présenter une ébauche du plan de travail, reprenant et détaillant la proposition faite pour répondre à l'appel, qui sera finalisé avec les équipes des Universités locales (UJKZ, UAM), du CIHEAM Bari et de Bioversity.
- **Signature des contrats** : une fois les plans de travail finalisés et approuvés, les OSC retenues signeront des contrats de subvention pour un an avec le CIHEAM Bari, en tant que chef de file du consortium du projet **ORPH-CROP**.

5. Modalités de présentation de la manifestation d'intérêt

Les organisations de la société civile (OSC) intéressées devront soumettre un **dossier en français**, comprenant les documents suivants :

- Formulaire de demande de subvention (Annexe 1) dûment complété (toutes les sections sont obligatoires).

En plus du dossier de propositions, les OSC devront soumettre un **dossier administratif** comprenant les documents suivants :

- Copie du récépissé d'enregistrement officiel de l'organisation.
- Statuts de l'organisation.
- Rapport(s) narratif(s) ou attestation(s) ou lettre(s) de reconnaissance de(s) bailleur(s) ou partenaire(s) sur des projets antérieurs au Burkina Faso ou au Niger dans les thématiques de l'appel.





Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule demande dans le cadre de cet appel. Les demandes doivent être envoyées par email à l'adresse email suivante : orph-crop@iamb.it avec l'objet suivant « **Nom de l'OSC – Projet ORPH-CROP – Proposition** ».

Un accusé de réception sera envoyé par le CIHEAM Bari aux organisations ayant soumis leur dossier. Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, merci de contacter CIHEAM Bari (orph-crop@iamb.it) pour l'alerter. Les candidatures envoyées par tout autre moyen (par exemple, par télécopieur ou via une autre adresse email) seront automatiquement rejetées.

Le dépôt d'un dossier ne garantit pas son acceptation. Chaque dossier sera examiné selon les critères d'éligibilité et d'évaluation énoncés ci-dessous. Le CIHEAM Bari informera les OSC si leur proposition a été sélectionnée au plus tard le **10/12/2025**.

6. Délai

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au **24/11/2025**. L'heure limite de réception est fixée à **23.59 heures**, heure locale. La date et l'heure du mail feront foi.

Toute demande soumise après la date et l'heure limites ne seront pas considérées

7. Critères d'éligibilité et procédures à suivre

Les critères d'éligibilité qui seront utilisés pour le screening des propositions en vue de l'octroi des financements concernent aussi bien le demandeur (OSC italienne cheffe de file du consortium) que la proposition. Le respect de tous les critères d'éligibilité est une condition nécessaire préalable pour être soumise à l'évaluation.

7.1 Critères d'éligibilité des organisations de la société civile

Pour être éligible à une subvention, l'organisation de la société civile (OSC), cheffe de file du consortium, doit remplir les conditions suivantes :

- Être une organisation de la société civile italienne à but non lucratif, disposant d'une personnalité morale ;



- Être enregistrée officiellement dans le pays d'intervention du projet ORPH-CROP (Burkina Faso ou Niger) ;
- Disposer d'un siège officiel et d'un bureau exécutif opérationnel situé dans le pays d'intervention du projet Orph-Crop (Burkina Faso ou Niger) ;
- Être membre du FORUM DES PARTIES PRENANTES du projet SUSTLIVES au Burkina Faso et/ou au Niger (ANNEXE 3 et 4) ;
- Avoir une expérience avérée dans la valorisation de la filière des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisation ;
- Avoir une expérience avérée dans la mise en place de projets financés par AICS ;
- Avoir soumis l'ensemble des documents administratifs et techniques requis (formulaire de candidature et pièces administratives).

Les critères d'éligibilité des organisations de la société civile sont présentés dans le Tableau 2.

Tableau 2. Critères d'éligibilité du demandeur.

Éligibilité du demandeur	OUI	NON	OBSERVATIONS
Le demandeur est une personne morale italienne à but non lucratif ?			
Le demandeur est officiellement enregistré en tant qu'OSC italienne dans le pays d'intervention (Burkina Faso ou Niger) ?			
Le demandeur a une expérience avérée dans la valorisation des filières des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) ?			
Le demandeur dispose d'un siège officiel et d'un bureau exécutif opérationnel dans les zones couvertes par le projet ORPH-CROP (Burkina Faso ou Niger) ?			
Le demandeur est membre du FORUM DES PARTIES PRENANTES du projet SUSTLIVES au Burkina Faso et/ou au Niger ?			

Le demandeur a une expérience dans la mise en place de projets financés par AICS ?			
Le demandeur s'est présenté en consortium avec des OSC, organisations ou coopératives locales nigériennes ou burkinabè ?			
Le demandeur dispose d'un compte bancaire à son nom ?			

7.2 Critères d'éligibilité des propositions

Pour être jugées éligibles, les propositions devront inclure des espèces de NUS détaillées dans le Tableau 1 de cet appel et deux activités préalablement convenues avec le consortium, respectivement :

- La mise en place et l'entretien d'une parcelle de démonstration (« champs-écoles »), visant à tester les itinéraires techniques adaptés et à offrir une formation pratique aux membres et aux producteurs locaux ;
- La création ou le renforcement d'une banque de semences communautaire destinée à assurer un accès équitable et durable au matériel semencier des NUS promues.

Les OSC auront la possibilité d'intégrer, en plus des activités ci-dessus, d'autres interventions strictement alignées sur la valorisation des filières des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) dans toutes ses composantes : de la production à la transformation, jusqu'à la consommation et à la commercialisation.

La candidature doit être présentée en partenariat avec une ou plusieurs organisations locales (OSC, coopératives, organisations paysannes) nigériennes ou burkinabè.

Les critères d'éligibilité des propositions sont détaillés dans le Tableau 3.

Tableau 3. Conditions d'éligibilité des propositions.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DE LA DEMANDE	OUI	NON	OBSERVATIONS
La proposition a-t-elle été soumise dans les délais prévus par l'invitation à présenter des propositions de partenariat ?			

Respect des critères administratifs		
Le formulaire de subvention respecte les modèles de l'appel ?		
Tous les documents sont rédigés en français ?		
Les annexes requises sont fournies (Copie du récépissé d'enregistrement officiel de l'organisation, statuts, rapport(s) narratif(s) ou attestation(s) ou lettre(s) de reconnaissance de(s) bailleur(s) ou partenaire(s) sur des projets antérieurs dans les thématiques de l'appel) ?		
Composition du consortium		
La proposition est présentée en partenariat avec une ou plusieurs organisations locales (OSC, coopératives, organisations paysannes) nigériennes ou burkinabè ?		
Axe d'intervention de la proposition		
<p>La proposition répond aux critères d'éligibilité de l'appel destinés aux organisations de la société civile italienne et inclut des espèces de NUS valorisées dans le projet SUSTLIVES et deux activités préalablement convenues avec le consortium du projet ORPH-CROP, respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et l'entretien d'une parcelle de démonstration (« champs-écoles »), visant à tester les itinéraires techniques adaptés et à offrir une formation pratique aux membres et aux producteurs locaux ; - La création ou le renforcement d'une banque de semences communautaire destinée à assurer un accès équitable et durable au matériel semencier des NUS promues. 		

7.3 Autres informations utiles

Durée de la subvention : La durée totale de la subvention peut aller jusqu'à 24 mois. Les subventions seront toutefois annuelles et suivront ce qui est indiqué dans le plan de travail annuel. Une fois les



objectifs décrits et validés dans le plan élaboré conjointement avec les universités locales, les OSC pourront bénéficier de la deuxième tranche de financement, pour une durée totale de subvention pouvant aller jusqu'à 24 mois. Une prolongation sans coût additionnel d'un maximum de 3 mois peut être envisagée en fonction de circonstances, sous réserve de validation par le comité de pilotage.

Localisation : Les projets doivent être mis en œuvre dans l'un des deux pays cibles, Niger ou Burkina Faso, tout en tenant compte des aspects de sécurité.

Montant de l'enveloppe financière mise à disposition : Un montant maximum de **428.750€ (281.241.564 F CFA)** sera attribué par OSC avec son consortium pour un total de quatre OSC italiennes ; deux pour chacun des deux lots géographique, Burkina Faso e Niger (quatre subventions au maximum). Le montant exact octroyé sera déterminé sur la base de l'évaluation de la pertinence de la proposition, du plan de travail et des capacités effectives de l'organisation soumissionnaire avec son consortium.

Propriété des résultats : tous les résultats élaborés dans le cadre du projet ORPH-CROP restent la propriété exclusive du CIHEAM Bari et de l'AICS, en tant qu'organisme financeur du projet, conformément à la réglementation applicable en matière de propriété intellectuelle.

Confidentialité et traitement des données : les données relatives au projet ORPH-CROP sont confidentielles. Ces informations ne peuvent être divulguées, transmises à des tiers ou utilisées à des fins autres que celles prévues dans le cadre du projet sans l'accord écrit préalable du CIHEAM Bari. Les données à caractère personnel et les informations sensibles, collectées dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, seront traitées conformément aux principes de légalité et d'équité, dans le respect des exigences de confidentialité, compte tenu du fait que le 5 juillet 2019, le CIHEAM a adopté la « Politique de sécurité de l'information et de protection des données à caractère personnel », inspirée des mêmes principes énoncés dans le règlement (UE) n° 679/2016 – Règlement général sur la protection des données et ses modifications et ajouts ultérieurs.





7.4 Critères d'éligibilité des coûts

Coûts éligibles

Les dépenses sont considérées comme éligibles **uniquement à partir de la date de signature du contrat** entre le CIHEAM Bari et l'OSC sélectionnée.

Les coûts suivants seront éligibles après la signature du contrat :

- Les coûts du personnel affecté à l'action (salaires bruts réels incluant les charges sociales et les autres coûts entrant dans la rémunération) ;
- Les frais de voyage et de séjour du personnel et d'autres personnes participant à l'action ;
- Les coûts d'achat d'équipements (neufs ou d'occasion) et de fournitures destinées spécifiquement à l'action ;
- Les coûts d'amortissement et de fournitures destinées spécifiquement à l'action ;
- Les coûts de biens consommables destinées spécifiquement aux activités ;
- Les coûts découlant de contrats de services, de fourniture et d'emploi passés par le(s) bénéficiaire(s) de l'action ;
- Les coûts de traductions, de reproduction, d'assurances, etc., y compris les frais de services financiers.

Coûts inéligibles

Les coûts suivants ne seront pas pris en charge dans le cadre de ce financement :

- Toutes les dépenses réalisées avant la signature du contrat entre le CIHEAM Bari et l'OSC, consortium ou faitière d'OSC sélectionnée ;
- Les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
- Les provisions pour pertes, dettes ou dettes futures éventuelles ;
- Les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action et conformément aux dispositions définies dans les conditions particulières ;
- Les crédits à des tiers ;



- Frais de change et commissions bancaires ;
- Les droits, impôts et taxes, y compris la TVA, s'ils sont récupérables/déductibles par l'organisation ;
- Les coûts indirects.

7.5 Critères d'évaluation et de sélection des propositions

La **méthodologie générale d'évaluation** des propositions est la suivante :

1. Principes généraux

- Les critères sont regroupés par macro-critères/thématiques/catégories (cf. profil et expérience du chef de file, qualité du partenariat/consortium, pertinence et qualité de la proposition, qualité du système de suivi).
- Chaque critère de sélection sera noté sur une échelle de 0 à 5, selon le degré de conformité de la proposition aux exigences.
- Les notes par critère seront sommées pour avoir une note pour chaque macro-critère/thématique/catégorie (cf. profil et expérience du chef de file, qualité du partenariat/consortium, pertinence et qualité de la proposition, qualité du système de suivi).
- Chaque note par macro-critère sera ensuite pondérée en fonction de l'importance du macro-critère pour l'évaluation globale.
- La somme des points pondérés donnera la note finale par proposition, exprimée sur le total maximum prévu pour tous les macro-critères (100).

3. Transparence et objectivité

- Cette méthodologie permet de comparer toutes les propositions de manière objective, en tenant compte de l'importance relative de chaque critère et macro-critère.
- Les évaluateurs sont tenus de justifier chaque note attribuée dans la colonne « Note Finale ».

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre de cet appel, les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- Respect des critères d'éligibilité de l'organisation de la société civile ;
- Adéquation des activités proposées avec les activités finançables décrites dans les lignes directrices ;
- Alignement des activités proposées par rapport au contexte local et aux besoins des populations cibles ;
- Cohérence des activités avec les objectifs et les résultats attendus ;
- Réalisme des activités proposées et de leur mise en œuvre.

Seules les propositions ayant obtenu un score minimum de 40 points seront prises en considération. La liste complète des critères d'évaluation des propositions éligibles est présentée dans le Tableau 4.

Tableau 4. Critères d'évaluation des propositions.

CRITERES D'ÉVALUATION :		
A. PROFIL ET EXPERIENCE DU SUJET CHEF DE FILE (OSC ITALIENNE) (Total /20)	SCORE ATTRIBUE	OBSERVATIONS
A1. Expérience avérée dans les thématiques de NUS et de promotion de l'agro-biodiversité. (0 = Pas d'expérience, 1 = Expérience dans le domaine agricole mais pas sur les NUS, 2 = Expérience limitée sur les NUS, 3 = Expérience moyenne sur les NUS, 4 = Expérience bonne et documentée sur les NUS, 5 = Excellente expérience sur les NUS et bien documentée).		
A2. Collaboration avec le projet SUSTLIVES (0 = Aucune, 1 = Seulement des consultations sporadiques, 2 = Seulement des consultations d'une manière continue, 3 = Participation aux réunions du Forum des parties prenantes, 4 = Mise en œuvre		

<p>d'activités conjointes ; 5 = Très bonne collaboration étendue dans le temps).</p>		
<p>A3. Collaboration avec les Universités (UJKZ, UAM) – même au-delà de SUSTLIVES (0 = Aucune, 1 = collaboration remontant à plus de 5 ans, 2 = Partielle mais récente, 3 = Bonne mais limitée à quelques activités et dans le temps, 4 = Bonne collaboration sur les NUS mais limitée dans le temps, 5 = Très bonne collaboration sur les NUS étendue dans le temps).</p>		
<p>A4. Expériences dans la mise en œuvre de projets de l'AICS (0 = Aucun projet dans le pays concerné, 1 = Participation à un seul projet sur l'agriculture dans le pays concerné mais il y a au moins deux ans, 2 = Participation à un seul projet sur l'agriculture dans le pays concerné mais il y a au moins un an, 3 = Participation à un seul projet en cours sur l'agriculture dans le pays concerné, 4 = Participation deux projets en cours sur l'agriculture dans le pays concerné, 5 = Chef de file d'au moins un projet sur l'agriculture dans le pays concerné).</p>		
<p>B. QUALITE DU PARTENARIAT/CONSORTIUM (Total /25)</p>	<p>SCORE ATTRIBUE</p>	<p>OBSERVATIONS</p>
<p>B1. Implication des organisations locales. (0 = Aucune implication, 1–2 = Implication limitée en termes de nombre et diversité, 3–4 = Bonne implication en termes de nombre et diversité, 5 = Implication</p>		

complète avec des rôles stratégiques dans le consortium)		
B2. Implication d'autres OSC italiennes. (0 = Aucune implication, 1-2 = Implication limitée, 3-4 = Bonne implication, 5 = Implication complète et stratégique).		
B3. Expérience démontrée du consortium sur les NUS et/ou l'agro-biodiversité. (0 = Aucun projet sur NUS/agro-biodiversité dans le pays concerné, 1 = Participation à un seul projet sur NUS/agro-biodiversité en tant que partenaires et non pas chefs de file, 2 = Participation à 2 projets sur NUS/agro-biodiversité en tant que partenaires et non pas chefs de file, 3 = Chefs de file d'un projet sur NUS/agro-biodiversité dans le pays concerné, 4 = Chefs de file de 2 projets sur NUS/agro-biodiversité, 5 = Chefs de file de 3 projets ou plus sur NUS/agro-biodiversité dans le pays concerné)		
B4. Visibilité de la proposition et des partenaires. (0 = Aucune visibilité prévue, 1-2 = Visibilité limitée, 3-4 = Visibilité modérée, 5 = Visibilité complète et garantie).		
B5. Complémentarité des partenaires impliqués. (0 = Aucune complémentarité, 1-2 = Complémentarité limitée, 3-4 = Bonne complémentarité, 5 = Complémentarité complète et stratégique).		
C. PERTINENCE ET QUALITE DE LA PROPOSITION (Total /45)	SCORE ATTRIBUE	OBSERVATIONS

<p>C1. Cohérence et précision des objectifs formulés ainsi que la pertinence et la faisabilité des résultats escomptés par rapport aux besoins identifiés. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Complètement).</p>		
<p>C2. Adéquation de la proposition avec les caractéristiques, les besoins spécifiques des bénéficiaires ciblés et la pertinence du choix de la zone d'intervention. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Complètement).</p>		
<p>C3. Adéquation des activités proposées avec les activités finançables décrites dans les lignes directrices. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Complètement).</p>		
<p>C4. Alignement des activités proposées par rapport au contexte local et aux besoins des populations cibles. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Complètement).</p>		
<p>C5. Approche pour la capitalisation et la valorisation de l'acquis de SUSTLIVES, (0 = Aucune approche, 1-2 = Approche limitée, 3-4 = Approche adéquate, 5 = Approche complète et bien structurée).</p>		
<p>C6. Contribution de la proposition à la valorisation des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) détaillées dans l'appel.</p>		



(0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Très bonne contribution).		
C7. Contribution de la proposition à la promotion et à la valorisation des autres espèces négligées et sous-utilisées par rapport à celles valorisées par le projet SUSTLIVES. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Très bonne contribution).		
C8. Contribution de la proposition à la mise en œuvre des activités d'Orph-Crop énumérées dans le document de formulaire de subvention. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Très bonne contribution).		
C9. Capacité de la proposition à assurer la continuité des actions et des résultats au-delà de la durée du financement. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Complètement).		
D. QUALITE DU SYSTEME DE SUIVI (Total/10)	SCORE ATTRIBUE	OBSERVATIONS
D1. Qualité, validité et cohérence des méthodes envisagées pour recueillir et analyser les données. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Complètement).		
D2. Capacité du dispositif à assurer un suivi régulier et pertinent permettant d'orienter la mise en œuvre de l'action. (0 = Pas du tout, 1-2 = Faiblement, 3-4 = Moyennement, 5 = Complètement).		



7.6 Critères de préférence additionnels

Après l'évaluation des critères d'évaluation, en cas d'égalité de scores entre les OSC ayant présenté leurs propositions, des critères additionnels seront également pris en considération pour la sélection finale des OSC (Tableau 5).

Tableau 5. Critères de préférence additionnels.

CRITERES DE PREFERENCE	SCORE ATTRIBUE	OBSERVATIONS
<p>L'organisation de la société civile (OSC) cheffe de file du consortium a-t-elle des compétences et des expériences en matière de développement inclusif et de renforcement des capacités des femmes et/ou des jeunes ?</p> <p>(0 = Pas de compétences et d'expériences avérées ; 1 = Présence de compétences et d'expériences avérées et documentées).</p>		
<p>Le consortium, inclut-il une ou plusieurs organisations avec des compétences et des expériences en matière de développement inclusif et de renforcement des capacités des femmes et/ou des jeunes ?</p> <p>(0 = Pas de compétences et d'expériences avérées ; 1 = Présence de compétences et d'expériences avérées et documentées).</p>		
<p>La proposition intègre-elle des activités visant la création d'opportunités économiques pour les jeunes ?</p> <p>(0 = Pas du tout ; 1 = Activités visant la création d'opportunités économiques pour les jeunes intégrées de manière transversale et stratégique).</p>		
<p>La proposition intègre-elle des activités visant la création d'opportunités économiques pour les femmes ?</p>		



(0 = Pas du tout ; 1 = Activités visant la création d'opportunités économiques pour les femmes intégré de manière transversale et stratégique).		
---	--	--

8. Annexes

ANNEXE 1 : Formulaire de demande de subvention

ANNEXE 2 : Synthèse du projet et description des activités du projet mentionnées dans le formulaire de demande de subvention

ANNEXE 3 : Liste des OSC italiennes membres du Forum des parties prenantes du projet SUSTLIVES au Burkina Faso.

ANNEXE 4 : Liste des OSC italiennes membres du Forum des parties prenantes du projet SUSTLIVES au Niger

